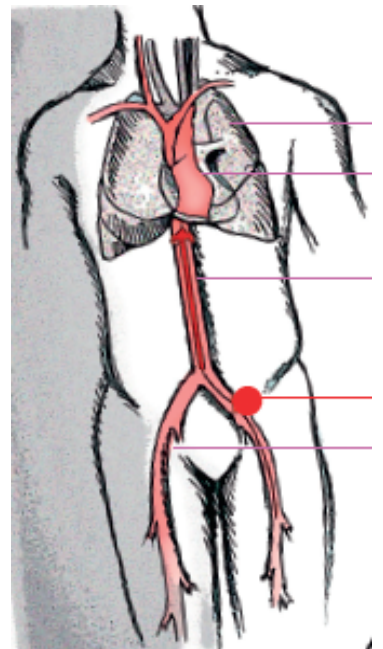


# Mon traitement anticoagulant



Votre médecin a diagnostiqué une thrombose veineuse communément appelée phlébite. Il s'agit d'un caillot qui s'est formé dans une veine. Ce caillot se forme le plus souvent dans une veine des jambes, mais il peut survenir sur presque toutes les veines de l'organisme. Il peut migrer et se bloquer dans la circulation pulmonaire entraînant ainsi ce qu'on appelle une embolie pulmonaire.

## TRAITEMENT

Le traitement de ce caillot repose sur la prescription d'un anticoagulant.

En cas de cancer associé, le traitement privilégié est un anticoagulant **injectable** en sous-cutané pour une durée minimum de 3 mois. Le traitement peut être prolongé au-delà (*souvent 6 mois voire plus*) en fonction des traitements anticancéreux associés et de l'évolution de la maladie.

### Le traitement a plusieurs objectifs :

- La disparition du caillot
- L'amélioration des symptômes liés à la présence du caillot
- La prévention de la formation d'un nouveau caillot

### Description du traitement :

- Une injection quotidienne
- A heure régulière
- Sous forme d'une seringue pré-remplie
- En sous cutané (*en variant les sites d'injection*)
- L'injection peut être faite par un(e) infirmier(e) à votre domicile, par vous-même après une courte formation. Parlez en avec votre médecin et votre infirmier(e)
- Le dosage varie en fonction de votre poids
- Une surveillance biologique par prise de sang peut vous être proposée en fonction de vos traitements.

## LES PRÉCAUTIONS

Les seringues ne doivent pas être jetées avec les déchets ménagers.

Si vous êtes en auto-injection, vous devez mettre les seringues utilisées dans un mini-collecteur (*boîte jaune à demander à votre pharmacien*). Vous confierez cette boîte jaune pleine dans un des lieux de collecte agréée localement.

### Il ne faut jamais interrompre votre traitement anticoagulant sans l'avis conjoint de votre médecin traitant et de votre oncologue

Vous devez signaler votre traitement anticoagulant avant tout geste médical ou chirurgical :

- Soins dentaires
- Fibroscopies, coloscopies
- Pose ou retrait d'un cathéter
- Intervention chirurgicale
- ...

**Dans ces situations**, le traitement anticoagulant pourra être temporairement arrêté. Le médecin vous indiquera les modalités d'arrêt et de reprise du traitement anticoagulant.

**En cas de saignement, consultez rapidement votre médecin. Pour toute interrogation, n'hésitez pas à en parler à votre médecin.**